

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

DISPOSITIONS COMMUNES.

Le fait de réserver un séjour au camping LE SAINT MARTIN implique l'adhésion complète aux présentes conditions générales de vente. Toute réservation ne devient effective qu'après réception par la direction du bulletin de réservation dûment complété et signé ou par l'acceptation des conditions générales de vente lors de la réservation en ligne. Toute réservation doit être accompagnée d'un versement de 25% du montant TTC du séjour, plus les frais de dossier et frais de garantie annulation (s'il y a lieu). La réservation est effective dès réception de l'accepte sous conditions des disponibilités. Le client se verra alors adresser une confirmation de réservation qu'il devra présenter à son arrivée. Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée.

TARIFS

Les tarifs applicables sont ceux indiqués au moment de la réservation par téléphone ou sur internet. Ils sont établis sur la base des indices économiques, évolution des disponibilités et investissements de l'établissement : ils sont susceptibles d'être révisés à la baisse ou à la hausse en fonction de l'évolution de ces paramètres. (TVA 10%) Tous les tarifs et dates de Saisons sont affichés à la réception. Vous pouvez également les consulter sur notre site internet : www.camping-saint-martin.fr.

Frais de dossier - Toute réservation de location ou emplacement donne lieu à des frais de dossier de 35€ au moment de la réservation. Aucun frais de dossier ne sera requis pour les séjours HORS SAISON, ni pour les réservations visitant la période SAISON, mais effectués avant le 1^{er} mars. En cas d'annulation de la réservation, les frais de dossier ne feront l'objet d'aucun remboursement.

Délai de rétractation : en vertu de l'article L121-20-4 du code de la consommation, l'ensemble des services et prestations proposées, n'est pas soumis au droit de rétractation prévu aux articles L121-20 et suivants du code de la consommation. En conséquence, les prestations de services d'hébergement et de loisirs commandés sont exclusivement soumises aux conditions d'annulation citées cidessous.

Annulation du fait du client

Toute annulation de réservation ou de séjour doit être formulée par courrier (lettre recommandée avec accusé de réception) auprès du service de réservation du camping LE SAINT MARTIN. Aucune annulation de réservation de séjour ne donnera lieu à remboursement de la part du camping. Tout séjour commencé et interrompu ou abrogé, notamment du fait d'une arrivée tardive, et toutes les prestations non utilisées de ce fait, ne donneront lieu à aucun remboursement. En cas de retard sur la date prévue d'arrivée, le client doit en aviser la direction immédiatement. A défaut, l'emplacement ou l'hébergement devient vacant 24 heures après la date d'arrivée mentionnée au contrat. Tout changement de date de réservation peut entraîner un changement de l'emplacement initialement prévu.

GARANTIE ANNULATION/INTERRUPTION

Elle est facultative. Il est toutefois recommandé de la souscrire. Le camping LE SAINT MARTIN vous propose une assurance annulation/interruption facultative dans votre bulletin de réservation. Notre partenaire Grichen Affinity s'engage à rembourser tout ou partie du séjour aux seuls clients ayant souscrit l'assurance « Camppez Couvert ». Le montant de la prime d'assurance représente 3% du coût du séjour (hors frais de réservation et taxe de séjour).

L'assurance annulation remboursera les sommes retenues par LE SAINT MARTIN déduction faite des frais de réservation 35€, frais d'assurance annulation, franchise de 15€ prévue aux conditions spéciales, et des taxes de séjour.

Les conditions générales d'annulation complètes sont disponibles sur simple demande au camping ou sur www.camppezcouvert.com

Le contrat assurance annulation doit être souscrit obligatoirement au moment de la réservation.

En cas d'annulation de séjour, ouvrir le camping de votre désistement dès survenance d'un événement empêchant votre départ par courrier ou par mail. Si le sinistre est prévu dans les conditions générales (disponible sur le site : www.camppezcouvert.com ou auprès du camping), aviser l'assureur dans les 48 heures et fournir tous les renseignements nécessaires et documents justificatifs.

En cas d'interruption de séjour, régler la totalité (le solde) du séjour au camping. Avertir le camping de votre départ anticipé.

Déclarer le sinistre dans les 5 jours ouvrés :

Par internet : www.camppezcouvert.com/sinistre

Par mail : sinistre@camppezcouvert.com

Par fax : 09 72 28 76 92

Par courrier : CamppezCouvert Grichen Affinity – service sinistre – CS70139 – 18021 BOURGES Cedex.

DIVERS

Les frais de dossier et de garantie annulation ne sont en aucun cas remboursables.

Annulation du fait du prestataire

Sauf cas de force majeure dûment justifié, en cas d'annulation du fait du prestataire, toute somme déjà versée par le client lui sera intégralement remboursée. Cette annulation ne pourra en aucun cas, donner lieu au versement de dommages et intérêts. Toutefois, le prestataire fera son possible pour proposer un hébergement de gamme équivalente à celle du séjour initialement prévu. Le client disposera alors d'un délai de 24 heures pour accepter les modifications ou renoncer. S'il renonce à bénéficier de la solution alternative qui lui a été proposée, il ne pourra prétendre à aucun remboursement des sommes initialement versées.

Taxe de séjour - Le montant de la taxe de séjour n'est pas inclus dans le prix du séjour. Il sera facturé en sus, (voir tarif).

Règlement - Tout règlement est à faire à l'ordre de : LE SAINT MARTIN

Pour les Chèques, Eurochèque, chèques vacances.

Sont acceptés : Visa, Eurocard, Mastercard, American Express

Ventes à distance - Paiement sécurisé sur Internet

- Virements bancaires : Frais bancaires à la charge du donneur d'ordre

Accès au camping.

A son arrivée, et avant toute autre chose le client doit se présenter à l'accueil où il lui sera remis : un autocollant par voiture - des informations utiles pour le séjour - ainsi qu'un **bracelet** par occupant. Chaque occupant doit porter ce bracelet pendant toute la durée du séjour. S'il s'agit d'un mineur, il ne peut en faire bénéficier toute personne étrangère à l'établissement. Cette dernière disposition est indispensable pour la tranquillité et la sécurité de tous. **Quiconque refusera de porter le bracelet n'aura en aucun cas accès au camping et aux installations.**

Assurance - L'occupant aux résidents de souscrire à leur frais une assurance responsabilité civile. Le prestataire décline toute responsabilité en cas de perte, vol et dégradation de tout bien appartenant au client qui en conserve la garde exclusive.

Visiteurs - A l'intérieur du site, il est possible de recevoir des visiteurs. Ils devront se présenter à l'accueil et s'acquitter d'une redevance (voir tarifs à la réception), lors de l'enregistrement du visiteur. La direction se réserve le droit d'interdire l'accès au site de tout visiteur non enregistré.

Animaux - 1 animal par emplacement ou hébergement est accepté à l'intérieur du camping moyennant une redevance payable lors de la réservation. (Voir tarifs).

Il doit être vacciné, tatoué (cartel de vaccination à jour OBLIGATOIREMENT présenté aux réceptionnistes). Il doit obligatoirement être tenu en laisse. Les chiens de catégorie 1 et 2 sont strictement interdits dans le camping. **Dans les hébergements, par mesure d'hygiène et respect des clients prenant la relève, les animaux sont interdits dans les chambres et les sanitaires.**

Toute personne enregistrée est tenue de se conformer aux dispositions du règlement intérieur qui peut être retiré sur simple demande à la réception.

LOCATION D'EMPLACEMENT

La réservation d'un emplacement est obligatoire pour la SAISON et pour une durée minimum de 7 jours quel que soit le jour d'arrivée. L'emplacement de base comprend : 1 ou 2 personnes, 1 tente ou 1 caravane ou 1 camping-car et une voiture ou une moto. Tout autre véhicule peut être accepté moyennant une tarification supplémentaire. Le nombre de personnes supplémentaires (maximum 6 par emplacement) génère une tarification complémentaire. Tous nos emplacements (avec ELECTRICITE et Grand Confort) sont équipés d'une borne avec prise européenne : prévoir un adaptateur et une rallonge de 25 mètres.

Spécial famille : le 1^{er} enfant de moins de 13 ans est gratuit. Tout enfant supplémentaire génère une tarification complémentaire.

Surnombre : Le camping LE SAINT MARTIN se réserve le droit de refuser l'accès aux groupes ou familles avec un nombre de participants supérieur à 6 sur un emplacement, aucune sur-occupation ne sera tolérée.

Conditions de paiement : Pour les réservations effectuées plus de 30 jours avant le début du séjour, un acompte de 25% du montant TTC du séjour à la réservation plus les frais de dossier et les frais de garantie annulation (s'il y a lieu).

Le solde doit être payé au plus tard 30 jours avant le début du séjour au camping.

Pour les réservations effectuées moins de 30 jours avant le début du séjour, le règlement intégral du séjour doit être effectué au moment de la réservation.

Arrivée - Départ.

Le jour de l'arrivée les emplacements sont disponibles à partir de 14h30 et doivent être libérés et rendus en parfait état de propreté avant 12h00. Tout dépôt de matériel fera l'objet d'une facturation d'un jour supplémentaire.

HEBERGEMENT

EN SAISON : la réservation d'un hébergement locatif s'entend pour une durée minimum d'une semaine. Les jours d'arrivée et de départ sont les samedis, dimanches ou lundis selon les chalets comme précisé sur les tarifs.

HORS SAISON Le client peut réserver pour 2 nuits minimum, quelque soit le jour d'arrivée dans la semaine.

Surnombre : Le camping LE SAINT MARTIN se réserve le droit de refuser l'accès aux groupes ou familles avec un nombre de participants supérieur au nombre maximum de personnes pouvant être accueillies pour chaque hébergement. Ce nombre est défini par la catégorie d'hébergement. Aucune sur-occupation ne sera tolérée.

Conditions de paiement : SEJOURS RESERVES POUR LA SAISON (dates indiquées sur nos tarifs) 25% du montant du séjour à la réservation plus les frais de dossier et les frais de garantie annulation (s'il y a lieu). Pour les réservations en SAISON, le solde est à verser avant le 1^{er} juin. Par exception, pour toute réservation pour cette même période effectuée après le 1^{er} juin, l'intégralité du séjour devra être réglée dès la réservation.

SEJOURS RESERVES HORS SAISON

Pour les réservations HORS SAISON (dates indiquées sur nos tarifs), effectuées plus de 30 jours avant le début du séjour, un acompte de 25% du prix du montant des prestations réservées doit être réglé dès la réservation.

Le solde doit être payé au plus tard 30 jours avant la date du début du séjour au camping.

Pour les réservations effectuées moins de 30 jours avant la date de début du séjour, le règlement intégral du séjour doit être effectué au moment de la réservation.

Arrivées - Le client doit obligatoirement passer par la réception où il sera accueilli, uniquement à partir de 16 h. **Drops - taies d'oreillers et couvertures sont fournis et compris dans le tarif de la location.** Les clés du logement ne seront remises au client qu'en échange du versement des deux cautions suivantes :

- 200 Euros pour la dégradation éventuelle de la location.

- 900 Euros pour le ménage du logement non accompli par les soins du client avant son départ.

Lors de son entrée dans le logement, le client devra vérifier le contenu de l'hébergement avec la fiche d'inventaire mise à disposition dans le chalet : tout manquement ou défaut doit être signalé à la réception le jour même de l'arrivée. Aucune réclamation formulée ultérieurement ne sera recevable.

Le jour du départ. Le jour du départ le logement doit être libéré entre 7 h et 10 h. Il devra être rendu en parfait état de propreté. L'heure de rendez-vous pour l'inventaire est fixée avec la réception dès l'arrivée du client (sous réserve des horaires disponibles planifiés). L'état des lieux s'effectue entre 7h et 10h.

Tout objet cassé ou détérioré sera remplacé par le prestataire aux frais du client. (Voir tarif à la réception). La caution de 200€ sus mentionnée ne sera restituée au client qu'après règlement des frais et réparations qu'il pourrait rester devoir au prestataire.

Dans le cas où le logement n'aurait pas été nettoyé par les soins du client avant son départ, la caution de 90€ sera acquise au prestataire.

RECLAMATION

Toute réclamation éventuelle concernant la non-conformité des prestations par rapport aux engagements contractuels peut être signalée par courrier recommandé avec accusé de réception au gestionnaire du camping : LE SAINT MARTIN - 2655 avenue de l'Océan - 40660 MOUJETS ET MAA

MEDIATION

Conformément à l'article L612-1 du code de la consommation, vous pouvez recourir gratuitement au service de médiation MEDICYS dont nous relevons par : voie électronique : www.medicys.fr

ou par voie postale : MEDICYS - 73 boulevard de Clichy - 75009 PARIS

PHOTOS - PLANS NON CONTRACTUEL